



Résolution du Bureau National du 28 novembre 2017 adoptée à l'unanimité

Un parti socialiste féministe : tolérance zéro face aux violences sexistes et sexuelles

1 - Nos valeurs socialistes sont féministes

Le Parti socialiste a fait du respect des droits des femmes, de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et physiques, une priorité de ses politiques publiques. Dans le contexte anxiogène de l'affaire Weintsein et de la multiplication des dénonciations de faits de harcèlement et d'agressions sexuelles, le Parti socialiste souhaite apporter une réponse forte. Aucune violence physique ou sexuelle, aucun fait de harcèlement ne seront tolérés dans notre organisation. La libération de la parole des femmes doit s'accompagner d'un changement des pratiques en interne.

Parce que nous sommes féministes, nous ferons du Parti socialiste un parti exemplaire dans la lutte contre toutes les violences envers les femmes. Nous saluons le courage de toutes les femmes qui osent briser la loi du silence et nous leur assurons de notre total soutien contre leurs agresseurs. Ces violences sont massives et doivent être comprises comme le résultat d'une société sexiste. Présentes dans toutes les sphères, professions et tous les milieux sociaux, en 2017 les violences faites aux femmes demeurent encore taboues.

Nous responsables politiques socialistes, secrétaires nationaux.les, fédéraux.les et militant.e.s souhaitons présenter des propositions concrètes à appliquer rapidement pour accompagner la libération de la parole et mettre fin aux violences.

2 – Notre priorité : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Lors du dernier quinquennat, le Parti socialiste au gouvernement a beaucoup œuvré pour mieux protéger les femmes victimes de violence. Le ministère des droits des femmes a impulsé la première campagne contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports et a fait émerger la réalité quotidienne des femmes en France. 100 % d'entre elles déclaraient ne pas pouvoir circuler librement dans l'espace public sans se faire aborder, insulter, humilier, violenter.

La loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel a permis d'élargir et de préciser le délit de harcèlement sexuel, aggravant les peines encourues. De plus, la loi du 4 août 2014 a mis en place des dispositifs concrets pour protéger de manière plus efficace les femmes contre les violences physiques avec le renforcement de l'ordonnance de protection, la généralisation du « téléphone grand danger », l'éviction systématique du conjoint violent, la priorité donnée au maintien de la victime dans le logement du couple, et la création d'un numéro d'urgence le 3919.

Au niveau européen, les socialistes agissent pour faire de la lutte contre les violences une priorité de leur action en incitant les Etats européens à ratifier la Convention d'Istanbul « sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ».

Aujourd'hui, Emmanuel Macron affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause de son mandat. Son plan de lutte contre les violences : l'éducation de toutes et tous pour l'égalité, un meilleur accompagnement des victimes et le renforcement de l'arsenal répressif est ambitieux mais son financement est insuffisant. Et comment agir, si les dispositifs de prévention et de sensibilisation sont sous-financés ?



3 – Répondre à l'appel des femmes : changer nos pratiques et nos mentalités

Combattre les violences faites aux femmes c'est se battre pour une société où l'égalité entre les femmes et les hommes est respectée. Ce combat doit impérativement être mené à l'intérieur de notre formation politique. Le socialisme est un féminisme : la refondation de notre Parti passe par l'exemplarité, le Parti doit aller plus loin en proposant des mesures innovantes pour agir sur le système des représentations.

-Un **groupe de travail permanent et ouvert à tous militant.e.s** continuera à faire des propositions politiques pour atteindre l'égalité réelle, en lien avec les chercheur.se.s et les associations qui travaillent sur ces questions. Ce groupe de travail élargi aux secrétaires fédéraux.les ayant accès à toutes les instances vient compléter un dispositif existant permettant de faire avancer les droits des femmes. Ces propositions faites en Bureau National, le 24 octobre, à l'initiative du Coordinateur du Parti socialiste seront constamment enrichies.

- **Une formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** sera dispensée dans les sections et fédérations. Cette formation sera obligatoire pour nos cadres et nos élu.e.s. Des responsables politiques formé.e.s à la réalité des violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes, seront des élu.e.s qui penseront l'ensemble de leurs projets et leurs politiques publiques sous l'exigence de l'égalité. Nous nous appuyerons sur le travail remarquable des formateurs.rices du Parti. Cette formation permettra à toutes et à tous de mieux savoir écouter les victimes et réagir efficacement.

-Un **guide des bonnes pratiques** sera élaboré et diffusé dans toutes les sections et fédérations pour lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes et orienter au mieux les victimes. Les militantes doivent se sentir protégées et sécurisées dans notre organisation.

-Un **dispositif d'écoute en interne** par l'intermédiaire de « référent.e.s » au niveau local et national sera mis en place pour les victimes. Ce dispositif s'accompagnera d'une **cellule d'écoute au niveau externe** par le biais d'une association qui permettra aux victimes d'être entendues d'une manière neutre en toute sécurité.

Ces propositions sont le fruit des réflexions du groupe de travail sur « la lutte contre les violences sexistes et sexuelles », initié par le Coordinateur du Parti, Rachid Temal, au lendemain du Bureau national du 24 octobre 2017. Elles ont été adoptées à l'unanimité lors du Bureau national du 28 novembre 2017.